



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an **DEUX MIL VINGT TROIS**

Le **29 mars** à 20 heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle municipale des Anciennes Ecuries, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

DATE DE CONVOCAATION :

23/03/23

DATE DE PUBLICATION :

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE :

PRESENTS

VOTANTS

17

15

14

Etaient présents :

MM./Mmes Pierre-Edouard EON, Président, Laurence BARTHELEMI(+1), Dominique DE GOUSSENCOURT (+1), Pascal FRANCK, Nathalie JOUNEAU, Jérôme DURIEUX, Stéphane IMBERT, Nathalie BARROIS, Nicole JAMET, Françoise METAYER, Estelle PECQUEUX, Evelyne TESTA, Véronique DOUTRELEAU, Philippe MONTAIGNE, Christine JAMET, formant la majorité des membres en exercice.

Absentes représentées : Madame Marie-Claude CRESPIN représentée par Mme Dominique DE GOUSSENCOURT, madame Catherine GAUTIER représentée par madame BARTHELEMI.

Mme Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

**OBJET : SUBVENTIONS 2023
AUX ASSOCIATIONS LOCALES**

VU l'article L.1611-14 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'Action sociale et des Familles ;

VU le vote du budget primitif 2023 lors de cette même séance ;

CONSIDERANT l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations dans l'entraide, l'écoute et le soutien qu'elle peuvent apporter aux citoyens ;

CONSIDERANT les dossiers reçus des différentes associations remplissant les critères d'attribution ;

CONSIDERANT l'examen des demandes de subventions ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

A L'UNANIMITE pour les associations :

- JALMALV Val d'Oise
- L'APED l'Espoir
- Maison des Tulipes
- Secours Catholique

A LA MAJORITE pour les associations :

- Club des Aînés
- ATD Quart Monde
- UNAFAM Val d'Oise

VALIDE l'attribution des subventions aux associations à caractère social, selon le tableau ci-dessous :

<i>Associations</i>	<i>Versement 2022 (€)</i>	<i>Demande 2023 (€)</i>	<i>Versement 2023 (€)</i>
JALMAV	300	300	300
APED l'Espoir	1 350	1 500	1 350
La Maison des Tulipes	350	350	350
Le Club des Aînés	800	900	800
ATD Quart Monde	500	500	500
Secours Catholique	500	500	500
UNAFAM	Sans objet	350	350

DIT que la somme sera versée en une seule fois.

DIT que la dépense est prévue au budget primitif 2023, compte 6574.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

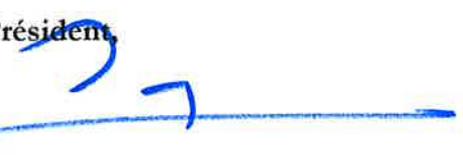
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 30 mars 2023

La Secrétaire de séance


Dominique DE GOUSSENCOURT
Administratrice du CCAS

Le Président,


Pierre-Edouard EON
Maire de Méry-sur-Oise